

**Assemblée Générale
de la Communauté de Communes
du Pays d'Huriel
jeudi 19 mars 2009**

Je vous remercie de transmettre ce compte rendu aux délégués du Conseil Communautaire de votre commune.

Délégués présents : Mesdames et Messieurs MARTIN G., MASSY J., MARTIN P., LEROUX F, GUILLAUMIN M., BRAUD D., RONDIER D., TABUTIN M., DENIZOT B., JOULAUD C., FANTINET R., BOURICAT G., ABRANOWITCH S., RENAUDET L., BOURDUT C., COUTURIER D., PORTIER P., LHOPITEAU A., MAUGENEST G., COFFIN D., DUMONTET B., DESAGES H., MERVAUX M.P., PIGEON A., DUBREUIL JC., PHILIPPON A., MILLOT G., MOREL M.T., BULCOURT C., BOUCHAUEAU M., PETIT E., DUMONTET J.M., MALLET B.

Délégués excusés : COLLIN T., PENAUD JP.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1 Vote des budgets 2009
- 2 Maison de Viplaix – Chauffage
- 3 Point sur les projets en cours : siège de la Com.Com., maison Pirot, site de la gare
- 4 Contrat de Monsieur DUFOURNY
- 5 Vente d'une petite parcelle de terrain à Goëlat
- 6 Recrutement de 4 emplois aidés chargés de l'étude de besoins pour la mise en place d'une structure pour les personnes âgées
- 7 Eventuelle modification des statuts pour le projet d'extension de la station d'épuration de la ZAC de Souvol
- 8 Questions diverses

Présentation du bilan du Relais Services Publics

Martine Martins et Céline Boyer font une présentation de la fréquentation du Relais Services Publics avec les différentes permanences des services et les rendez vous du Point Visio Public. Dans l'ensemble le bilan est favorable mais il est important de proposer des animations nouvelles afin que la population identifie mieux le site et utilise les services.

4 propositions nouvelles sont faites à l'Assemblée :

- 1 mise en place d'un cyber espace : aujourd'hui les usagers peuvent utiliser un ordinateur ou consulter Internet mais seulement en fonction des disponibilités laissées par les

différentes permanences. Il s'agit d'aller plus loin dans la démarche et d'offrir un espace dédié à cette fonction.

- 2 mise en place de session de formation à l'outil Internet et à la connaissance de l'outil informatique : il s'agit de répondre à la demande exprimée par des usagers qui ont besoin d'un accompagnement et qui réclament régulièrement l'aide des animatrices.
- 3 mise en place de sessions de formation à la langue anglaise : la demande émane des hébergeurs touristiques qui se trouvent en difficulté lorsqu'ils reçoivent des clients étrangers.
- 4 mise en place de sessions de formation à la langue française : l'idée consiste à aider les populations anglophones nouvellement installées à s'intégrer par une meilleure connaissance de la langue française.

Un plan de financement de cette opération est présenté. Le coût de ces animations sur 2009 serait de 18 890,70 € mais un cofinancement du programme Leader est envisageable à hauteur de 55% . Le Conseil Communautaire retient ce projet et décide de solliciter les cofinancements possibles.

Vote des budgets

Le budget 2009 de la Communauté de Communes et l'ensemble des budgets annexes sont votés à l'unanimité. Aucune augmentation d'impôt n'est prévue au titre de l'année 2009.

Vote des taxes additionnelles

Le Conseil Communautaire maintient les taux de taxes suivants :

1	taxe d'habitation :	2,05 %
2	taxe sur le foncier bâti :	2,51 %
3	taxe sur le foncier non bâti :	5,54 %
4	taxe professionnelle :	2,67 %

Vote des taux de taxes d'ordures ménagères

Le Conseil Communautaire décide de refuser de voter ces taux de taxe, compte tenu du fait que les chiffres donnés par le SICTOM sont provisoires et qu'ils ne seront validés qu'à l'issue du vote du son budget le 25 mars 2009. Par ailleurs, l'Assemblée ne dispose d'aucune explication concernant les augmentations prévues.

Le Conseil Communautaire votera donc ces taux au mois d'avril lors de sa prochaine Assemblée Générale bien que légalement cela dût être fait avant la fin du mois de mars. En conséquence, il sera demandé au SICTOM de fournir une explication détaillée des augmentations annoncées et d'avancer l'année prochaine le vote de son budget à début mars afin d'éviter ce type de situation.

Maison de Viplaix

S'agissant de l'assainissement, on s'oriente vers un projet de micro station qui tient une place très limitée (4 m x 4 m) et dont le coût inférieur au système EPARCO rentre dans l'enveloppe prévue par la commune de Viplaix.

Problème du chauffage

Les contraintes liées à la surface de la cour amènent le Conseil Communautaire à repenser le système de chauffage. L'entreprise VALERO qui avait signé un contrat pour la mise en place d'un chauffage au gaz, consultée sur ce problème, accepte de renoncer à son marché.

Après avoir examiné les propositions de chauffage électrique, l'Assemblée décide de retenir l'offre de l'entreprise JACQUET avec des radiateurs à inertie maîtrisée pour un montant de 5 970 € HT.

Siège de la Communauté de Communes

Les travaux avancent correctement mais il reste encore à prévoir les revêtements de sols et différents décapages.

Maison Pirot

Le couple PAVALY a indiqué lors d'un rendez vous qu'il avait mis en vente sa maison et qu'en attendant il souhaitait venir s'installer à Huriel. Il recherche des locaux pour démarrer son activité.

Monsieur BOURICAT fait savoir qu'il sera peut être possible de leur proposer l'ancienne chapelle qui jouxte la maison du temps libre.

Site de la gare

Le permis de construire est en cours et dès réception des dossiers établis par l'architecte, l'appel d'offre sera lancé pour les travaux.

Contrat de Monsieur DUFOURNY

Le contrat de Monsieur DUFOURNY arrivant à expiration, le Conseil Communautaire décide de l'embaucher statutairement à compter du 1^{er} avril 2009. Il aura à effectuer une période de stage d'une année.

Vente d'une parcelle de terrain à Goëlat

Le Président rappelle que Monsieur CHAMBENOIT, habitant Goëlat à Saint Désiré, avait souhaité se porter acquéreur d'une petite parcelle de terrain de 272 m², propriété de la Communauté de Communes, située entre sa maison et le parking du restaurant la halte de Goëlat.

Après consultation du Services des Domaines, l'Assemblée accepte de vendre cette bande de terrain au prix de 310 € à Monsieur CHAMBENOIT.

Recrutement de 4 personnes en emploi aidé

Depuis plusieurs mois, la Communauté de Commune travaille sur un projet de médicalisation du Centre d'Hébergement de Saint Martinien. S'il devait aboutir, il serait nécessaire d'envisager la création d'un nouvel équipement pour les personnes âgées dont la nature serait à définir. Dans le même temps, le Président explique que la commune de Saint Désiré est prête à accueillir sur son territoire un hébergement pour personnes âgées type MARPA.

Ces deux orientations étant convergentes, le Président propose que la Communauté de Communes mette en place une étude de besoins qui permettra d'identifier la structure la plus adaptée. Cela suppose une consultation de la population locale avec l'instauration d'un questionnaire type.

Plutôt que de confier ce travail à un cabinet d'étude, il propose le recrutement de 4 personnes en contrat emploi aidé de 6 mois disposant de compétences en informatique et d'un niveau équivalent au baccalauréat. Selon le taux de prise en charge par l'Etat, la dépense se situera entre 4 735 € et 11 257 €.

Le Conseil Communautaire décide de retenir cette proposition et de lancer le recrutement pour le début du mois de mai. La commission chargée du personnel sera réunie pour effectuer un choix parmi les candidats. A la demande de Madame MERVAUX, ces quatre personnes devront également finaliser l'enquête sur les besoins au niveau de la petite enfance.

Modification des statuts

1 Par rapport à la zone de Souvol et au projet de la commune de la Chapelaude.

Lors d'une précédente Assemblée Générale, le Conseil Communautaire a validé le projet d'extension de la station d'épuration de la ZAC de Souvol afin de tenir compte du projet d'ensemble pavillonnaire menée par la commune de La Chapelaude.

La délibération prise à cet effet s'est trouvée contestée par les services de la Sous Préfecture, ceux-ci considérant qu'elle était entachée d'illégalité dans la mesure où la Communauté de Communes ne dispose pas de la compétence assainissement. Depuis et comme suite à un rendez vous avec le Secrétaire Général de la Sous Préfecture, celui-ci propose pour que cette opération devienne réalisable d'insérer la modification suivante dans les statuts : « la Communauté de Communes peut intervenir, dans le cadre de ses compétences, par convention de prestations de services pour le compte des collectivités territoriales et autres personnes publiques ou privées non adhérentes ».

Après un vote avec 30 voix pour, 2 contre et 1 abstention, le Conseil Communautaire accepte cette modification des statuts.

Monsieur BOURDUT, délégué d'Huriel, explique son opposition à cette modification par le fait que pour lui elle amène la Communauté de Communes à prendre progressivement la compétence assainissement.

2 Par rapport au point info tourisme

La commune d'Huriel réhabilite actuellement des locaux pour implanter son Point Info Tourisme. Elle a récemment saisi l'Assemblée pour la mise en place d'un partenariat afin de présenter dans cet espace l'ensemble des éléments patrimoniaux du territoire.

Néanmoins les statuts de la Communauté de Communes ayant le libellé suivant « toutes actions de promotion destinées à favoriser la venue de touristes sur le territoire communautaire hormis le Point Info Tourisme d'Huriel », il est nécessaire de s'interroger sur une éventuelle modification.

Après avoir recherché plusieurs nouvelles rédactions, le Conseil Communautaire décide de surseoir et de travailler sur une nouvelle proposition pour une prochaine assemblée.

Questions diverses

3 Podium

Un devis de réparation du podium établi par le fabricant fait ressortir un montant de travaux de 5 469 € HT. L'Assemblée considère que le coût trèsélevé d'un podium justifie qu'on engage des réparations. Le coût sera néanmoins négocié.

4 Maîtres Sonneurs

Le document d'appel du topoguide va être réédité à 5 000 exemplaires. Le Conseil Communautaire accepte le devis de l'entreprise XXI Communication et de partager les frais de réédition avec la Communauté de Communes de la Châtre Sainte Sévère à hauteur de 500 € chacune.

5 Banc d'essai des tracteurs

La Sous Préfecture, après négociations, a accepté que cette opération puisse être conduite à titre expérimental par la Communauté de Communes malgré le fait qu'elle n'entre pas directement dans le champ de ses compétences. Les deux journées de diagnostic des tracteurs pour les communes et pour les agriculteurs se dérouleront les 8 et 9 avril 2009.

6 Petit matériel pour le Service Environnement

Monsieur LHOPITEAU présente plusieurs devis d'acquisition de petits matériels établis par les entreprises MARIE et ABC. Le Conseil Communautaire, après un vote avec 13 voix en faveur de l'entreprise Marié et 11 voix en faveur de l'entreprise ABC le reste étant des abstentions, décide d'acquérir le matériel suivant :

○ compresseur :	1 431,13 € TTC
○ poste de soudure :	345,64 € TTC
○ meuleuse :	397,31 € TTC
○ perceuse :	465,45 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le jeudi 23 avril 2009 à Saint Martinien.

